

invalides, ont pour objet d'aider les personnes physiquement ou mentalement handicapées à devenir capables d'exercer un emploi rémunéré, par exemple: un emploi sur le marché libre du travail, un emploi pour son propre compte, des tâches domestiques, un travail agricole, un emploi en milieu protégé ou tout autre travail rétribué. En 1984-85, environ \$200 millions (contributions totales du Canada et des provinces) ont été dépensés en vertu du PRPI.

Au nombre des programmes d'assistance financière pour les invalides, mentionnons: un revenu garanti pour les handicapés, en Colombie-Britannique; un revenu assuré pour les personnes gravement handicapées, en Alberta; et le régime de revenu annuel garanti pour les invalides, en Ontario. Terre-Neuve, le Québec et l'Ontario accordent une aide financière aux familles qui prennent soin d'un enfant invalide.

Familles. En 1974, la Saskatchewan a pris l'initiative d'instaurer un régime de revenu familial à l'intention des familles, tant actives que non actives sur le marché du travail. La prestation, assujettie à une évaluation du revenu, comporte une somme pour le conjoint à charge et tous les enfants également à charge. Le régime fait partie des mesures d'assistance sociale dont bénéficient les familles admissibles. Le Québec a mis sur pied, en 1979, le programme du supplément au revenu de travail à l'intention des familles actives à faible revenu, tandis qu'en 1980, le Manitoba se dotait d'un programme de suppléments du revenu pour les enfants à charge des familles dont le revenu est insuffisant. L'Ontario, pour sa part, offre un supplément aux bénéficiaires de l'assistance sociale qui retournent au travail en vertu de son programme d'incitation au travail.

6.4.5 Services sociaux provinciaux

Les pouvoirs publics ont mis en place une vaste gamme de services sociaux dans toutes les régions du Canada. Leurs modes de financement, d'administration et de prestation sont particuliers à chaque province et à chaque municipalité. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage avec les provinces les coûts de bon nombre de ces programmes.

Les programmes varient selon la collectivité et le milieu familial en cause, et ils portent sur la santé physique et mentale des personnes qui ont besoin d'aide pour participer à la vie communautaire. Bon nombre sont axés sur la prévention, tandis que d'autres ont pour objet d'assurer une aide à long terme. Tous reposent sur le principe selon lequel il convient que les pouvoirs publics offrent des programmes de soutien pour favoriser l'autonomie des personnes en logement privé, et des services

pour prévenir, retarder ou amoindrir le besoin de soins en établissement dans le cas des personnes âgées et des invalides. Ces services compensent en même temps l'absence de soutien familial qui découle du taux accru d'activité des femmes sur le marché du travail, de la mobilité géographique des familles et du taux élevé de rupture des mariages.

Les services aux familles et aux particuliers bénéficiaires comprennent: l'intervention en cas de crise, ainsi que des mécanismes d'intégration sociale pour les personnes qui sont ou risquent d'être coupées de la vie communautaire; les services de protection et de développement de l'enfance et des services de garderie; et les services à domicile qui s'adressent aux personnes ayant besoin d'aide pour continuer de vivre dans leur propre logement. Plusieurs provinces ont lancé des programmes pour inciter les personnes invalides à maintenir leur autonomie. Celles-ci peuvent obtenir des dispositifs et des appareils et se prévaloir d'un auxiliaire à domicile. La prestation de conseils d'ordre personnel, budgétaire et familial permet d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés sociales et contribue à prévenir l'apparition de nouveaux problèmes. Les collectivités offrent des centres d'activité, des programmes de renforcement, des ateliers protégés et des programmes de réadaptation professionnelle, ainsi que des programmes d'activités de jour pour les personnes âgées. De plus, les provinces fournissent des services de soins infirmiers et médicaux, de counselling en nutrition, de soins en établissement et à domicile, ainsi que des services de soins intermédiaires et ambulatoires. (Voir le chapitre 3, portant sur les services de santé.)

6.5 Bien-être international

Le Canada participe aux efforts des Nations Unies dans le domaine du développement social, en particulier par l'entremise du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de même qu'aux programmes sociaux de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux prennent part aux activités de plusieurs organisations internationales non gouvernementales. En outre, le Canada échange, au sujet des programmes relatifs aux affaires sociales, de l'information avec les organismes des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Institut de développement outre-mer et les ministères des Affaires sociales d'autres pays.

Par ailleurs, des fonctionnaires canadiens participent aux travaux de l'Association internationale de la sécurité sociale et au programme de sécurité sociale de l'Organisation internationale du travail.